

Léguer son avenir

Votre guide testamentaire



*Semer l'espoir sur la terre au-delà
de sa propre vie, un aperçu d'éternité*



Il est important de garder à l'esprit ce qui est le plus précieux pour notre Père céleste.

Porter des fruits durables

À l'approche de la fin de notre vie, alors que nous réfléchissons à ce qu'en sera le « fruit durable », il est important de garder à l'esprit ce qui est le plus précieux pour notre Père céleste.

À maintes reprises dans la Bible, nous voyons que Dieu aime les hommes, les femmes et les enfants, au point de donner la vie de son Fils qui lui est si précieux. Son désir est que hommes, femmes et enfants deviennent ses disciples, et il nous invite à nous investir avec lui auprès d'eux.

Le but ultime de Dieu, et la mission de Wycliffe, c'est que tous les peuples le connaissent. Connaître Dieu, c'est avoir l'assurance que nous sommes les bienvenus dans sa maison, que nous avons une place d'honneur à sa table et que là, il nous parle dans la langue de notre cœur. C'est important pour vous et moi, mais aussi pour les peuples non atteints, sans accès à la Bible, ceux que les amis et les collaborateurs de Wycliffe sont appelés à servir ensemble avec Dieu.

À la fin de l'Histoire, des gens de toutes langues et tous peuples seront rassemblés lors du festin pour toutes les nations. C'est ce que Dieu veut et il y arrivera. Par le don de votre vie et de votre héritage, vous y contribuez, vous-aussi. Merci !

Peter Wilburg

Directeur de Wycliffe Suisse





Vous vous engagez à semer l'espoir pour que des peuples aient accès à la Bible dans une langue qui parle à leur cœur.



Offrir l'espoir

Votre geste offrira de l'espoir

En tant qu'organisation évangélique à but non lucratif, Wycliffe est financée par des donations libres, des dons et des legs.

Tout comme les autres dons, nous utilisons toujours les donations testamentaires de manière à ce qu'elles aient un effet durable – exactement comme vous l'imaginez pour votre héritage.

Organiser de votre vivant votre succession et ne rien laisser au hasard quant au devenir de vos biens, c'est vous assurer que vos volontés seront respectées.

Après avoir inclus en priorité votre famille et vos proches, vous pouvez également par votre testament prolonger votre soutien à Wycliffe Suisse.

Soyez assuré(e) que nous mettrons tout en œuvre pour vous garantir le respect de vos volontés dans la plus stricte confidentialité.

En indiquant l'association Wycliffe Suisse sur votre testament, vous vous engagez à semer l'espoir pour que des peuples aient accès à la Bible dans une langue qui parle à leur cœur.

Notre engagement

Conscients de l'importance et de la valeur de cet acte hautement symbolique, nous nous tenons à votre disposition pour construire ensemble un projet qui donne du sens pour vous en prenant le temps :

- ❁ de vous écouter;
- ❁ de vous rencontrer;
- ❁ que votre projet se construise.





Lorsque les gens savent lire et écrire, la santé de la population s'améliore, la société se développe et, en même temps, la pauvreté diminue.



Voilà à quoi nous consacrons votre héritage

Wycliffe Suisse est impliqué dans cinq secteurs essentiels, qui sont parfois combinés dans certaines zones très pauvres. Lorsque les gens savent lire et écrire, la santé de la population s'améliore, la société se développe et, en même temps, la pauvreté diminue.

Sortir de la pauvreté



Promotion des langues

Il s'agit d'un domaine dans lequel on retrouve l'ethnologie et la linguistique.

- ❖ L'ethnologie est l'étude des peuples, leur organisation et leurs coutumes.
- ❖ La linguistique, c'est comme résoudre des énigmes complexes. Au début, la langue étrangère n'est constituée que de hiéroglyphes. Mais après avoir répondu à beaucoup de questions et appliqué de nombreux tests, tu découvres une pièce après l'autre jusqu'à ce que la langue soit analysée.



Alphabétisation

On estime à 773 millions le nombre d'adultes analphabètes à travers le monde, pour la plupart des femmes. Les projets Wycliffe comprennent généralement un programme d'alphabétisation pour les adultes qui ne savent pas lire. Ils apprennent non seulement la lecture, mais aussi l'arithmétique et d'autres compétences nécessaires pour gérer une petite entreprise. Les enfants apprennent d'abord à lire dans leur langue maternelle dans un programme préscolaire avant d'être scolarisés dans la langue locale. Leurs chances de réussir dans le système scolaire sont ainsi bien meilleures.



Traduction de la Bible

La complexité du langage et de la pensée font de la traduction un processus difficile. Même lorsqu'il est possible de réaliser une traduction mot-à-mot (traduction littérale), les significations que portent ces mots pour les différents publics peuvent être différents. Le but d'une équipe de traducteurs est toujours de permettre au public de comprendre le sens original du texte (traduction dynamique).



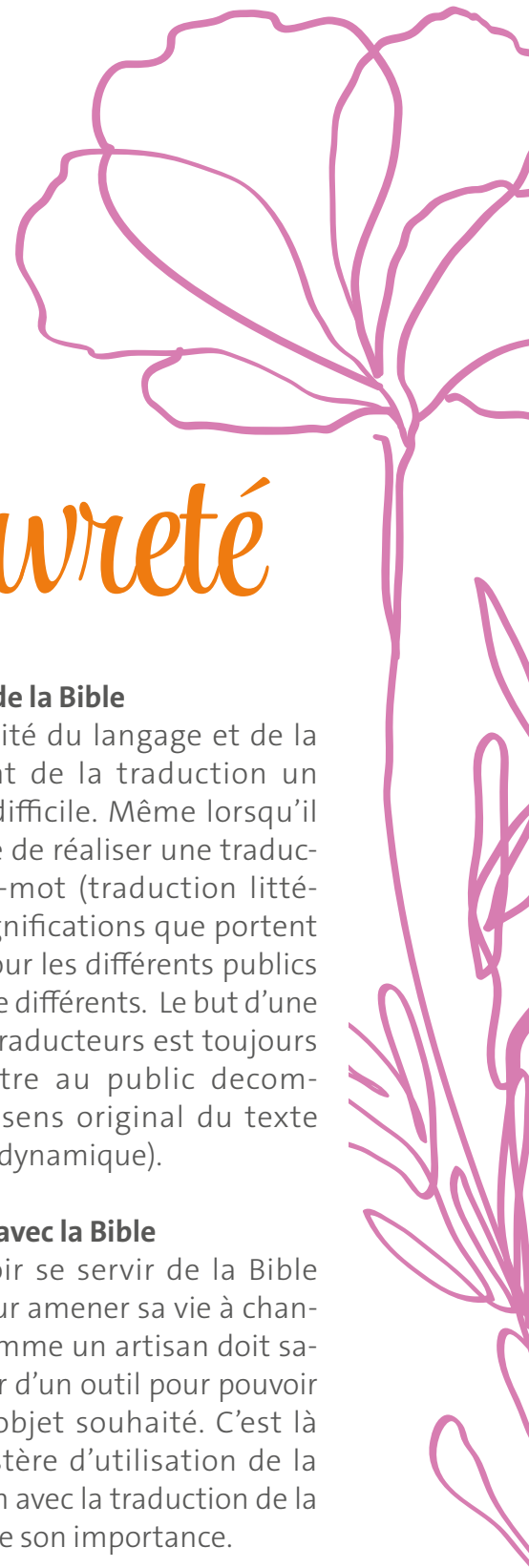
Interaction avec la Bible

Il faut savoir se servir de la Bible traduite pour amener sa vie à changer, tout comme un artisan doit savoir se servir d'un outil pour pouvoir façonner l'objet souhaité. C'est là où le ministère d'utilisation de la Bible, en lien avec la traduction de la Bible, a toute son importance.



Formation

Pour toutes les tâches que nos collaborateurs accomplissent dans les pays où ils s'engagent, la formation des partenaires locaux est essentielle. L'objectif de ces formations est de les responsabiliser toujours plus afin qu'à terme, ils accomplissent le travail par eux-mêmes.





Wycliffe Suisse a accompagnée ces dernières années environ 300 groupes linguistiques sur le chemin de la Bible et de la formation dans leur langue maternelle.



Une équipe en action

L'équipe du siège à Bienne

Actuellement, 24 collaborateurs et collaboratrices travaillent dans notre bureau. Leur engagement correspond à 14 postes à temps plein, répartis comme suit :

- ❁ direction – 1.5 poste;
- ❁ comptabilité – 1.5 poste;
- ❁ département projets – 3 postes;
- ❁ communication – 6 postes;
- ❁ ressources humaines – 2.5 postes.

Les **collaborateurs** envoyés par Wycliffe Suisse ne sont pas rémunérés par une caisse centrale, mais soutenus personnellement. Leur revenu provient de dons volontaires récoltés par des particuliers et des églises, qu'on appelle un cercle d'amis.

Le bureau des finances de Wycliffe Suisse se charge de tout le travail administratif, p. ex. la réception et le transfert des dons, ainsi que tout ce qui concerne les assurances sociales, les caisses maladie, etc. La relation entre les donateurs et les envoyés est étroite.

Depuis 1964 avec Wycliffe Suisse

Ensemble avec nos différents donateurs, nous avons pu réaliser de nombreux projets.

Durant toutes ces années, Wycliffe Suisse a accompagné environ 300 groupes linguistiques sur le chemin de la Bible et de la formation dans leur langue maternelle".

Accès aux Écritures dans le monde

Total des langues parlées dans le monde : 7'394 – 8,05 milliards de personnes.

Pour 1,46 milliard d'individus de 6'658 langues différentes, la Bible entière dans leur langue maternelle n'est pas disponible.

Pour 99,8 millions d'individus de 1'268 langues différentes, la traduction de la Bible dans leur langue n'a pas encore débuté.





Si vous souhaitez décider vous-même de vos dernières volontés et qu'une partie de votre héritage doit servir à une bonne cause, il est impératif de rédiger un testament.



L'essentiel en un coup d'œil

Pourquoi rédiger un testament ?

Un testament règle sans équivoque qui reçoit quoi de votre succession. Il permet de clarifier la situation pour vos proches et d'éviter les conflits. Sans testament, c'est la loi qui détermine qui hérite. S'il n'y a pas d'héritiers, c'est l'État qui hérite. Si vous souhaitez décider vous-même de vos dernières volontés et qu'une partie de votre héritage doit servir à une bonne cause, il est impératif de rédiger un testament. Votre héritage arrive ainsi là où il est le plus nécessaire.

Investir dans l'avenir

Quelles directives puis-je donner à Wycliffe Suisse dans mon testament ?

Si la promotion d'une région ou d'un thème particulier vous tient particulièrement à cœur, vous pouvez nous en informer ou le mentionner dans votre testament. Vous pouvez par exemple faire un legs qui sera utilisé de manière ciblée pour des projets de formation dans une région donnée.

N'entrez cependant pas trop dans les détails, car nous risquerions de ne pas pouvoir réaliser vos souhaits. Cela peut par exemple être dû au fait que nous nous sommes peut-être déjà retirés de la région ou que l'aide spécifique n'est plus nécessaire.

Si vous faites une donation testamentaire sans indication, il sera toujours utilisé là où il est le plus nécessaire. Vous pouvez également faire une donation, de sorte que le montant donné soit conservé à long terme et que seuls les revenus soient utilisés pour les projets d'utilité publique.

Que se passe-t-il si je change d'avis ?

Si votre situation ou vos souhaits changent, vous pouvez révoquer ou modifier votre testament à tout moment.

Si vous changez d'avis, vous pouvez modifier votre testament en conséquence. Dans ce cas, indiquez par sécurité que tous les testaments précédents sont annulés. C'est toujours le dernier testament daté qui fait foi.

Dois-je communiquer mes dernières volontés à Wycliffe Suisse ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous en informer au préalable. Nous en serions très heureux, mais vous n'êtes pas obligé. Au plus tard lors de l'ouverture officielle du testament, tous les héritiers et donataires que vous avez désignés seront informés par les autorités compétentes.

Que doit contenir au minimum un testament juridiquement valable ?

- ❁ Il doit être entièrement rédigé à la main,
- ❁ être clairement intitulé "Testament" ou, "Mes dernières volontés";
- ❁ être signé de sa propre main avec le prénom et le nom de famille; ou,
- ❁ contenir le lieu et la date exacte.





Il existe différentes possibilités pour régler votre succession. Réfléchissez à laquelle de ces variantes est la meilleure pour vous et vos proches.



Solidarité

Legs, désignation d'héritier ou donation – quelle est la différence ?

Il existe différentes possibilités pour régler votre succession. Réfléchissez à laquelle de ces variantes est la meilleure pour vous et vos proches :

Legs : un legs ou une donation est un acte juridique précis.

Le legs consiste à léguer par un testament une somme d'argent ou un bien matériel bien défini. Vous pouvez laisser soit un montant fixe, soit des biens matériels précis (par exemple des biens immobiliers, des œuvres d'art, des titres, une assurance-vie ou des objets de valeur). Les bénéficiaires ainsi désignés ne font pas partie des héritiers et ne sont donc pas responsables des dettes.

Désignation d'héritier : une organisation peut également être désignée comme héritière dans le testament. En tenant compte des réserves héréditaires, elle reçoit soit la totalité de la succession, soit un pourcentage de la quotité disponible. Dans ce cas, l'organisation devient cohéritière et membre de la communauté héréditaire ou héritière unique – avec tous les droits et obligations.

Pacte successoral : à la différence du testament, le pacte successoral est une convention contraignante à laquelle tous les héritiers doivent consentir. Le pacte successoral doit être authentifié par un notaire et n'est pas révocable unilatéralement.





La générosité est l'eau qui nourrit le jardin de l'humanité, favorisant la croissance, la gentillesse et les liens dynamiques.



Générosité

Quelques termes qu'il est important de connaître :

Le testateur

Le défunt qui laisse un héritier ou plusieurs héritiers.

La succession

Le total de tous les actifs et passifs au moment du décès.

Le testament

Le testament est prévue par la loi permettant à une personne de prendre les dispositions juridiquement conformes concernant sa succession. Il s'agit d'un acte unilatéral, qui peut être modifié en tout temps. Il peut être établi sous forme manuscrite ou devant le notaire.

Il existe une autre forme : le pacte successoral, qui est un contrat liant ceux qui le signent. Dans ce cas, l'intervention d'un notaire est obligatoire.

Le legs

Un legs est l'attribution de biens au moment de la succession (par exemple, une certaine somme d'argent ou un bien spécifique, etc.). Il est fondé sur un testament, sans que la personne considérée soit désignée comme héritière.

La communauté d'héritiers

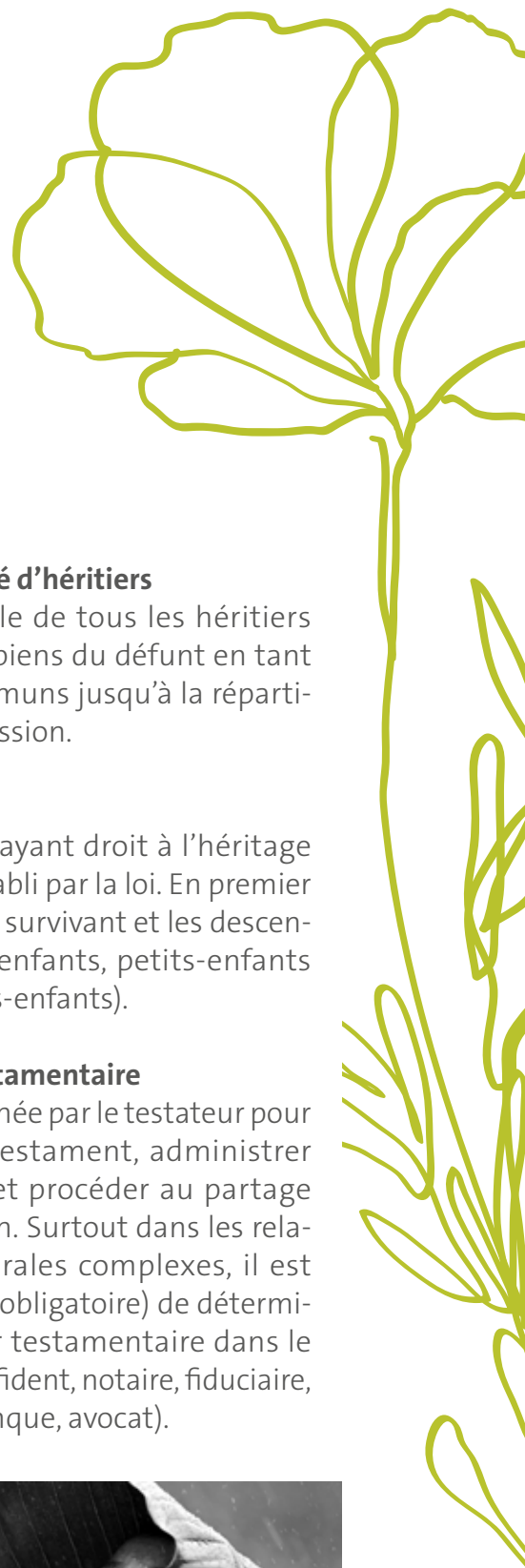
C'est l'ensemble de tous les héritiers possédant les biens du défunt en tant que biens communs jusqu'à la répartition de la succession.

Héritiers

Les survivants ayant droit à l'héritage selon l'ordre établi par la loi. En premier lieu, le conjoint survivant et les descendants directs (enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants).

L'exécuteur testamentaire

Personne désignée par le testateur pour exécuter son testament, administrer la succession et procéder au partage de la succession. Surtout dans les relations successorales complexes, il est utile (mais pas obligatoire) de déterminer l'exécuteur testamentaire dans le testament (confident, notaire, fiduciaire, employé de banque, avocat).





Un testament valide en quatre étapes

Portions obligatoires (réserve légale) et quotas

La part obligatoire détermine la part minimale de l'héritage prévue par la loi. Cette part s'appelle la réserve héréditaire. La quotité disponible comprend le montant dont une personne peut disposer librement par testament ou pacte successoral.

En l'absence de dispositions particulières, la totalité de la succession est répartie entre les héritiers dans l'ordre juridique (selon le code civil). Avec un testament ou un pacte successoral, une personne peut, tout en respectant la part obligatoire, indiquer comment elle souhaite distribuer la quotité disponible. Ce faisant, elle peut désigner des personnes ou des organisations de son choix. La part obligatoire des descendants représente les trois quarts du droit légal à l'héritage (en droit suisse).

Avec votre legs, vous donnez la possibilité à des personnes de tous les groupes linguistiques d'avoir accès à la Bible et à l'éducation dans leur propre langue et trouvent ainsi une espérance vivante.

Nous vous informons ici sur les principales étapes de la rédaction de votre testament et sur les points auxquels vous devez veiller pour que vos dernières volontés soient juridiquement valables.

1. Ce qu'il faut léguer

Inventaire des biens

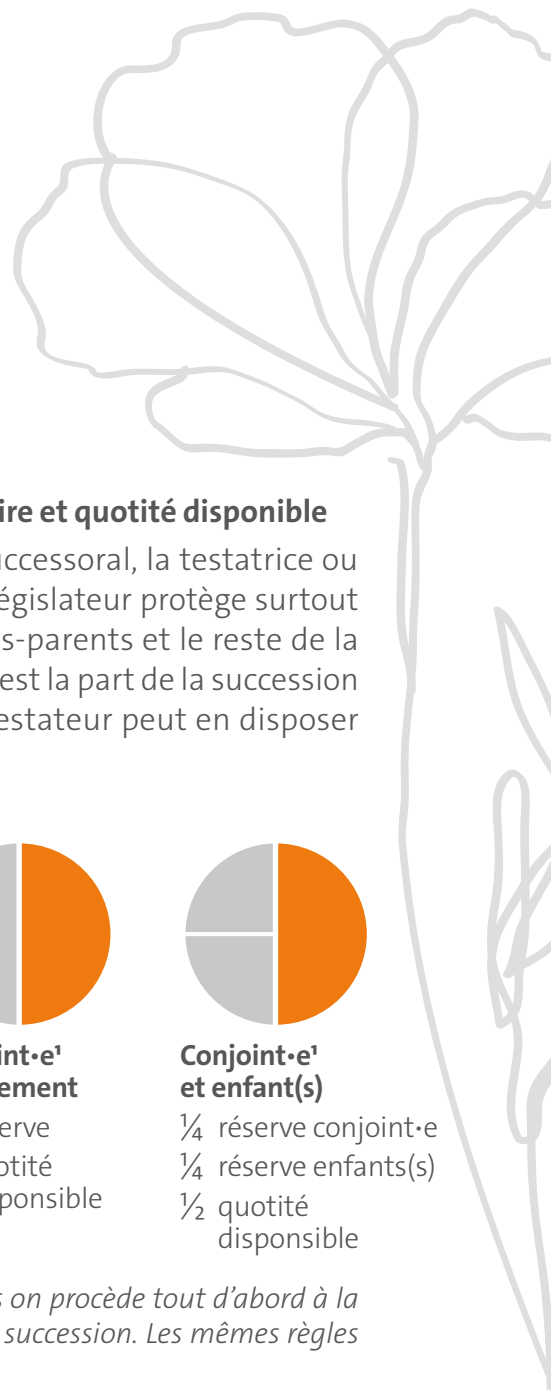
Chacun et chacune a quelque chose qu'il ou elle aimerait transmettre. Nous avons tous envie de donner. Il peut s'agir de biens matériels, des biens immobiliers, des titres ou des liquidités. Avant tout, il faut d'abord déterminer ce qui est disponible. Notre conseil: faites une liste de l'ensemble de votre patrimoine. Pour cela, votre dernière déclaration d'impôts constitue un bon indicateur.

2. À qui léguer ses biens

Réserves héréditaires & bénéficiaires

Avant de rédiger votre testament, vous devriez vous informer sur les parts obligatoires légales et sur la part dont vous pouvez disposer librement. Le partenaire et éventuellement d'autres parents directs ont légalement droit à une certaine part. Le tableau suivant vous donne un premier point de repère pour le calcul. Nous nous ferons également un plaisir de vous conseiller personnellement à ce sujet.

Avec votre legs, vous donnez la possibilité à des personnes de tous les groupes linguistiques d'avoir accès à la Bible et à l'éducation dans leur propre langue et trouvent ainsi une espérance vivante.

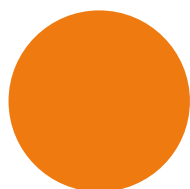


Partage par testament ou pacte successoral : réserve héréditaire et quotité disponible

Lors du partage d'une succession par testament ou pacte successoral, la testatrice ou le testateur doit veiller à respecter la réserve héréditaire. Le législateur protège surtout la proche parenté. Les parents, les frères et sœurs, les grands-parents et le reste de la parenté n'ont pas droit à une réserve. La « quotité disponible » est la part de la succession qui reste après déduction de la réserve. La testatrice ou le testateur peut en disposer comme bon lui semble.

Avec testament ou pacte successoral

Nouveau droit successoral à partir du 01.01.2023



Pas de proche parenté

$\frac{1}{1}$ quotité disponible



Enfant(s) uniquement

$\frac{1}{2}$ réserve
 $\frac{1}{2}$ quotité disponible



Conjoint·e¹ uniquement

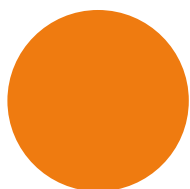
$\frac{1}{2}$ réserve
 $\frac{1}{2}$ quotité disponible



Conjoint·e¹ et enfant(s)

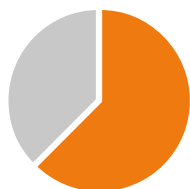
$\frac{1}{4}$ réserve conjoint·e
 $\frac{1}{4}$ réserve enfants(s)
 $\frac{1}{2}$ quotité disponible

¹ Régimes matrimoniaux : pour les personnes mariées, après le décès on procède tout d'abord à la liquidation du régime matrimonial. Elle détermine le volume de la succession. Les mêmes règles s'appliquent en cas de partenariat enregistré.



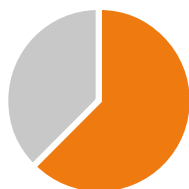
Père et mère uniquement

$\frac{1}{2}$ quotité disponible



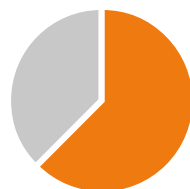
Conjoint·e¹ ainsi que père et mère

$\frac{3}{8}$ réserve conjoint·e
0 père et mère
 $\frac{5}{8}$ quotité disponible



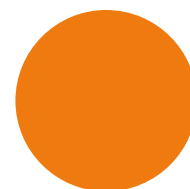
Conjoint·e¹ ainsi que frères et sœurs

$\frac{3}{8}$ réserve conjoint·e
0 frères et sœurs
 $\frac{5}{8}$ quotité disponible



Conjoint·e¹, père ou mère et frères et sœurs

$\frac{3}{8}$ réserve conjoint·e
0 père ou mère
0 frères et sœurs
 $\frac{5}{8}$ quotité disponible










Frères et sœurs uniquement

$\frac{1}{1}$ quotité disponible



3. Rédiger son testament

-  Écrivez votre testament entièrement à la main.
-  Mettez un titre clair : "Testament" ou "Mes dernières volontés".
-  Signez de votre main avec votre nom complet : prénom et nom de famille.
-  Indiquez le lieu et la date exacte, ce n'est qu'à cette condition que le testament aura force de loi.
-  En cas d'avenant, le lieu, la date et la signature doivent également toujours y figurer.
-  Si vous avez déjà rédigé un testament auparavant, indiquez dans le nouveau que tous les précédents sont annulés.
-  Listez précisément qui vous désignez comme héritier et combien d'argent ou de biens matériels vous souhaitez attribuer comme legs (voir ci-dessus).

Exemple d'un testament pour un legs à Wycliffe Suisse

1 Le testament doit être rédigé entièrement à la main par le testateur

Je soussigné(e) Maria Muster, né(e) le 1.4.1950, de Winterthur, domiciliée au 11, chemin de l'Épreuve, à Bienne, dispose ce qui suit par testament :

J'annule intégralement toutes mes dispositions testamentaires antérieures

.....

2 Vous déterminez ici qui vous souhaitez désigner comme héritier.

Si vous n'avez pas d'héritiers, ne remplissez pas ce paragraphe. J'institue comme héritiers de ma succession :

a) ... ma nièce Claudia Büchi, née le 12.6.1967 de Zurich, domiciliée à la Musterstrasse 21, 8005 Zurich.

b) ...

.....

3 Vous pouvez utiliser ici des valeurs ou des sommes d'argent que vous souhaitez léguer, par exemple à Wycliffe Suisse. Veuillez indiquer la désignation ou le montant exact.

Les legs suivants sont à effectuer dans le cadre de ma succession :

a) Ma collection de timbres doit aller à ma filleule Irene Meier, née le 1.4.78, domiciliée à la Musterstr. 45, 8001 Zurich.

b) Wycliffe Suisse, Poststrasse 16, 2504 Bienne recevra de mon héritage un legs d'un montant de CHF

.....

4 Il est conseillé de faire appel à un exécuteur testamentaire. Il peut s'agir d'une personne privée en qui vous avez confiance.

Je désigne comme exécuteur testamentaire l'étude de notaire Meister, Müllerstr. 1, 8005 Zurich

.....

5 Ne pas oublier le lieu et la date précise

Bienne, 16 Octobre 2024

.....

6 Signez votre testament de votre propre main, sinon il n'est pas valable.

Maria Muster



Les éléments-clés du testament

4. Conserver & informer

Placez le testament dans un endroit sûr et judicieux. Il peut également être déposé auprès de l'autorité compétente de votre domicile, auprès de l'exécutrice ou de l'exécuteur testamentaire ou d'une autre personne de confiance. Informez les membres de votre famille ou vos proches de l'endroit où il se trouve.

Vous n'êtes pas obligé de désigner un exécuteur testamentaire. Votre testament est également valable sans lui, mais vous pouvez ainsi être sûr que vos dernières volontés seront respectées.

Vous pouvez désigner comme exécuteur testamentaire, par exemple, votre banque, un notaire ou un cabinet d'avocats, mais aussi une organisation ou une personne privée de confiance de votre entourage. Peut-être vous sentez-vous proche d'une organisation ou vous souhaitez faire bénéficier des organisations qui partagent vos préoccupations et vos valeurs.

Nous sommes convaincus que la Parole de Dieu est extrêmement vivante et qu'elle transforme. C'est pourquoi nous sommes engagés afin que les personnes de tous les groupes linguistiques ont accès à la Bible et à l'éducation dans leur propre langue et trouvent ainsi une espérance vivante.

Merci de transformer dès maintenant votre héritage en semence d'espoir !

« Le meilleur missionnaire, c'est la Bible en langue maternelle. Elle n'a jamais besoin de vacances et n'est jamais considérée comme étrangère »

*Cameron Townsend,
fondateur de Wycliffe*



Wycliffe Suisse

Philippe Saehr

Rue de la Poste 16
CH-2504 Bienne

Téléphone +41 32 342 02 45
philippe_saehr@wycliffe.ch
fr.wycliffe.ch